

FICHE N°4 : GESTES ET POSTURES ACCIDENT DU TRAVAIL

LES 3 QUESTIONS DE LA FICHE N°4

- Gestes et postures à adopter ?
- Importance des accidents ?
- Dangers et risques ?

GESTES ET POSTURES À ADOPTER

- Être attentif lors de la montée et la descente de la cabine ou de l'autocar : risque de chute, foulure, entorse, fractures ...
- Véhicule avec cabine : ne pas sauter de la cabine, conserver les trois points d'appui, descendre face aux marchepieds, être attentif aux marchepieds glissants ...
- Autocar : ne pas sauter de marches en descendant, être attentif aux marches glissantes, être vigilant par rapport aux véhicules pouvant survenir de l'arrière lors de la descente côté conducteur ...
- Adopter les principes recommandés lors des chargements/déchargements de marchandises ou bagages (dos droit, placement des pieds de part et d'autre pour l'équilibre, flexion/extension des jambes ...)
- Être vigilant lors du nettoyage du véhicule (utilisation des marchepieds et poignée pour le pare-brise, risque de glissade avec le sol mouillé sur les aires de lavage ...)
- Utiliser les équipements et protections prévues selon les cas (gants, chaussures de sécurité, imperméable ...)
- Adopter une bonne position de conduite (utilisation des différentes possibilités de réglage du siège, utilisation obligatoire de la ceinture de sécurité ...)

IMPORTANCE DES ACCIDENTS

Les accidents du travail peuvent survenir à l'arrêt mais également en circulation :

- L'accident du travail survient par le fait ou à l'occasion du travail, à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soient pour un ou plusieurs employeurs.
- Un accident pendant le trajet aller ou retour entre la résidence et le lieu de travail d'un travailleur est considéré comme accident du travail si ce sinistre survient sur l'itinéraire et pendant le délai habituel du parcours.

Quelques chiffres :

Accident du travail (Assurance maladie 2010) :

- Transport routier de voyageurs : plus de 75 000 salariés, près de 2 900 accidents du travail, 3 décès ;
- Transport routier de marchandises : plus de 229 000 salariés, près de 18 000 accidents du travail, 45 décès

☐ **Accident de la route (ONISR 2011) :**

- Transport routier de voyageurs : aucun conducteur tué, 93 conducteurs blessés).
- Transport routier de marchandises (véhicules + 3.5 tonnes) : 60 conducteurs tués (30 jours), 609 conducteurs blessés.

DANGERS ET RISQUES

- Accidents du travail : avoir à l'esprit qu'il y a 13 fois plus d'accident du travail à l'arrêt qu'en circulation. Exemple de l'accès en cabine : 10.000 accidents par an environ.

Connaître les risques liés :

- Aux manutentions (hernies, ankylose, écrasement... lors du chargement et déchargement, bâchages, débâchages)
- Aux matières transportées (brûlures, respiration de vapeurs toxiques lors du transport ou transvasement de liquides chauds, toxiques, dangereux ...)
- A la conception des véhicules (chute, membre coincé, blessures... liés à une cabine trop haute, un accès difficile aux organes mécaniques, lors de l'utilisation du dispositifs d'attelage ...)
- A la manoeuvre des hayons élévateurs (chute, écrasement, blessure ...)
- A la conduite de groupes frigorifiques (produits suspendus), citernes (mouvement de ballant)
- A la manoeuvres des cabines basculantes (écrasement, membre coincé ...)
- A l'ouverture et à la fermeture des portes d'accès (risque de blesser un voyageur lors de l'ouverture / fermeture d'une porte, écrasement ou coincement de la main lors de la fermeture d'une porte.